

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 25 janvier 2022  
19 heures 00

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220127-002814-DE  
Date de télétransmission : 27/01/2022  
Date de réception préfecture : 27/01/2022

-----

GF/SP

N° 002814

Cofinancements -  
Plan de relance -  
Continuité  
pédagogique -  
Appels à projets  
pour un socle  
numérique dans les  
écoles élémentaires.  
Nouveau plan de  
financement

Affiché le :

Le mardi 25 janvier 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 19 janvier 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

**ABSENTS** : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

L'appel à projets « pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- Les services et ressources numériques,
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

La commune d'Apt s'est engagée dès 2016 vers un soutien numérique dans les écoles en équipant chaque année une section (CM2, CM1...) de vidéoprojecteurs interactifs.

Considérant la délibération n° 2747 du 21 septembre 2021 relatif au plan de relance visant à la continuité pédagogique dans les écoles élémentaires.

Considérant la notification accordant une aide de 20 000 € dans le cadre de cet appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires accordé par l'État.

Considérant une rallonge d'une subvention à hauteur de 5 700 € sur une dépense supplémentaire au minimum de 8 143 € TTC.

Madame le maire propose de modifier la demande en sollicitant une aide globale de 25 700 € et d'approuver le nouveau plan de financement.

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220127-002814-DE  
Date de télétransmission : 27/01/2022  
Date de réception préfecture : 27/01/2022

| Dépenses TTC                       |             | Recettes TTC   |             |     |
|------------------------------------|-------------|----------------|-------------|-----|
| Investissement matériel            |             |                |             |     |
| Achat de vidéoprojecteurs et de PC | 23 381,80 € | État           | 23 234,00 € | 59% |
| achat de 9 pc                      | 10 963,80 € |                |             |     |
| Abonnement                         |             |                |             |     |
| abonnement logiciel ONE            | 4 932,00 €  | État           | 2 466,00 €  | 6%  |
| <b>TOTAL</b>                       |             |                |             |     |
|                                    |             | Total ÉTAT     | 25 700,00 € | 65% |
|                                    |             | Ville          | 13 577,60 € | 35% |
| Cout total TTC                     | 39 277,60 € | Cout total TTC | 39 277,60 € |     |

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le projet numérique dans les écoles élémentaires

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,

**SOLLICITE** auprès de l'État, une aide financière globale à hauteur de 25 700 € dans le cadre de l'appel à projets "pour un socle numérique dans les écoles élémentaires" la commune : 2022 pour l'école Saint-Exupéry et 2023 pour les écoles Giono et Bosco.

**AUTORISE** Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Véronique ARNAUD-DELOY**

